

Séance du 07 avril 2014

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 07 avril 2014, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 1^{er} avril 2014.

	Présent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X		
Mme Isabelle PASSUELLO	X		
M. Roger BOUTHERRE	X		
M. Jean-Camille YERLY	X		
Mme Julie HUBERT-MOULIN	X		
M. Robert CLEMENT	X		
Mme Jacqueline BILAT	X		
Mme Catherine BOISSIN DELAPORTE	X		
Mme Carole CHENEVAL	X		
M. Philippe CLAVERI	X		
M. Laurent FOURNIER	X		
Mme Rose-Marie HENRI	X		
M. Michael KEWLEY	X		
M. Julien MORELLI	X		
Mme Marilou NYITRAI-WOLF	X		
Mme Corinne RESCANIERES	X		
M. Fabien ROUGIER	X		
Mme Anneke VAN DER VOSSSEN	X		
M. Wim WETERINGS	X		

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2014.
3. Délibérations
 - 3.1 Délégation de fonctions au Maire,
 - 3.2 Indemnité du Maire et des Adjointes,
 - 3.3 Indemnités du receveur municipal,
 - 3.4 Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain,
 - 3.5 Election des délégués au Syndicat de la Maison Forestière,
 - 3.6 Election des délégués au parc Naturel Régional du Haut-Jura,
 - 3.7 Election des représentants à l'association des communes forestières,
 - 3.8 Election des délégués à l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille,
 - 3.9 Election des délégués au Conseil Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers,
 - 3.10 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
 - 3.11 Désignation des membres du CCAS,
4. Questions diverses.

*

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 35 et fait lecture de l'ordre du jour. Il propose que soit rajoutée la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance : Mme Isabelle PASSUELLO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu des séances des 24 février 2014 et 28 mars 2014 :

Le compte rendu de la séance du 24 février 2014 est approuvé à l'unanimité avec les corrections de Madame Rose-Marie HENRI, Messieurs Wim WETERINGS et Roger BOUTHERRE.

M. Wim WETERINGS demande qu'il soit précisé que le tarif de location des installations du complexe sportif est de 800 Euros /semaine si les enfants d'Echenevex bénéficient d'une réduction.

M. Roger BOUTHERRE précise que les points d'apport volontaire (« points verts ») ne relèvent pas d'une compétence communautaire.

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Délibérations :

3.1 Délégation d'attributions au Maire :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à conférer une délégation d'attributions limitativement énumérées. Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à une délégation d'attributions, laissant au Conseil Municipal la pleine et entière autorité pour délibérer.

3.2 Indemnités du Maire et des Adjointes :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des indemnités à allouer au maire et aux adjoints. Il précise que les conseillers peuvent se faire rembourser les frais de déplacement, contrairement au Maire et Adjointes.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et des cinq adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 01^{er} avril 2014 portant délégation de fonctions à Mesdames Isabelle PASSUELLO et Julie HUBERT-MOULIN, et Messieurs Roger BOUTHERRE, Jean-Camille YERLY et Robert CLEMENT,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43 %,

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16,50 %.

Madame Anna Hendrika VAN DER VOSSSEN demande s'il est possible de baisser le montant des indemnités. Il lui est répondu que les taux proposés correspondent aux taux maximum fixés par la loi, et qu'il est effectivement possible de baisser le montant des indemnités.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 2 voix CONTRE (MMES Rose-marie HENRI et Anna Hendrika VAN DER VOSSEN) et 9 ABSTENTIONS, décide, avec effet au 1^{er} avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 43 % de l'indice 1015
- 1^{er} adjoint : 16,5 % de l'indice 1015
- 2^e adjoint : 16,5 % de l'indice 1015
- 3^e adjoint : 16,5 % de l'indice 1015
- 4^e adjoint : 16,5 % de l'indice 1015
- 5^e adjoint : 16,5 % de l'indice 1015,

dit que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} avril 2014, date de prise d'effet des délégations de fonctions, et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

3.3 Indemnités du Receveur Municipal :

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune ne verse pas l'indemnité de conseil au receveur municipal, celui-ci ne remplissant pas son rôle de conseil et la commune étant dans l'obligation de recourir régulièrement à l'arbitrage de sa hiérarchie. Il propose de ne pas voter l'indemnité de conseil au receveur municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

➤ Après en avoir délibéré et par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil au receveur municipal.

3.4 Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Communication de l'Ain :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

- Sont élus à l'unanimité :
- **Délégué titulaire** : M. Jean-Camille YERLY
 - **Délégué suppléant** : M. Robert CLEMENT.

3.5 Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière :

- Sont élus à l'unanimité :
- **Délégués titulaires** :
 - M. Roger BOUTHERRE
 - M. Wim WETERINGS
 - **Délégués suppléants** :
 - Mme Louise NYITRAI-WOLF
 - Mme Carole CHENEVAL

3.6 Election des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Haut-Jura :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Haut-Jura.

- Sont élus à l'unanimité :
- Délégué titulaire :**
- M. Pierre REBEIX
- Délégués suppléants :**
- M. Wim WETERINGS
 - Mme Louise NYITRAI-WOLF
 - Mme Carole CHENEVAL

3.7 Election des représentants à l'association des communes forestières :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'association des communes forestières.

- Sont élus à l'unanimité :
- Délégué titulaire :**
- M. Roger BOUTHERRE
- Délégué suppléant :**
- Mme Catherine DELAPORTE

3.8 Election des délégués à l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille

- Sont élus à l'unanimité :
- Délégué titulaire :**
- Mme Carole CHENEVAL
- Délégués suppléants :**
- M. Robert CLEMENT
 - Mme Julie HUBERT-MOULIN

3.9 Election des délégués au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire deux délégués titulaires au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers :

- Sont élus à l'unanimité :
- Délégués titulaires :**
- M. Wim WETERINGS
 - Mme Rose-Marie HENRI

3.10 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, de son représentant et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, dans les communes de moins de 3 500 habitants.

➤ Sont élus à l'unanimité:

Membres titulaires :

- Mme Isabelle PASSUELLO
- Mme Julie HUBERT-MOULIN
- Mme Anna Hendrika VAN DER VOSSEN

Membres suppléants :

- Mme Carole CHENEVAL
- Mme Rose-Marie HENRI
- Mme Louise NYITRAI-WOLF

M. Roger BOUTHERRE est représentant du Maire.

3.11 Désignation des membres du C.C.A.S. :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose aux élus de nommer les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

➤ Sont nommés à l'unanimité les membres du Conseil Municipal suivants au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Isabelle PASSUELLO
- M. Philippe CLAVERI
- Mme Corinne RESCANIERES
- Mme Jacqueline BILAT
- M. Laurent FOURNIER
- Mme Anna Hendrika VAN DER VOSSEN
- M. Roger BOUTHERRE

3.12 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Il convient de proposer une liste de contribuables à l'administration fiscale.

➤ Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose les contribuables suivants pour composer la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires :

- Mme Isabelle PASSUELLO
- M. Roger BOUTHERRE
- Mme Anna Hendrika VAN DER VOSSEN
- Mme Corinne RESCANIERES
- M. Philippe CLAVERI
- M. Robert CLEMENT

Suppléants :

- M. Michaël KEWLEY
- Mme Jacqueline BILAT
- Mme Carole CHENEVAL
- Mme Rose-Marie HENRI
- M. Fabien ROUGIER
- Mme Julie HUBERT-MOULIN

4 Questions diverses :

4.1 Composition des commissions communales.

Le Conseil Municipal arrête la composition des différentes commissions communales :

Commission « Urbanisme » :

Responsable : M. Pierre REBEIX

Membres : Mme Rose-Marie HENRI – Mme Carole CHENEVAL – M. Fabien ROUGIER – M. Wim WETERINGS – M. Robert CLEMENT – M. Julien MORELLI

Commission « PLU » (composition provisoire) :

Responsable : M. Pierre REBEIX

Membres : Mme Rose-Marie HENRI – Mme Carole CHENEVAL – Mme Isabelle PASSUELLO – Mme Catherine DELAPORTE

Commission « Personnel/embauche » :

Responsable : M. Pierre REBEIX

Membres : Mme Corinne RESCANIERES – Mme Anna Hendrika VAN DER VOSSSEN – M. Laurent FOURNIER – M. Roger BOUTHERRE- M. Jean-Camille YERLY

Commission « Finances » :

Responsable : M. Roger BOUTHERRE

Membres : Mme Julie HUBERT-MOULIN – Mme Rose-Marie HENRI – Mme Anna Hendrika VAN DER VOSSSEN – M. Philippe CLAVERI – Mme Isabelle PASSUELLO – M. Jean-Camille YERLY – M. Robert CLEMENT – M. Mickael KEWLEY

Commission « Environnement – Forêt - Patrimoine » :

Responsable : M. Roger BOUTHERRE

Membres : Mme Louise NYITRAI-WOLF – Mme Catherine DELAPORTE – Mme Carole CHENEVAL – Mme Jacqueline BILAT – M. Philippe CLAVERI - M. Wim WETERINGS

Commission « Affaires culturelles et sportives et cadre de vie » :

Responsable : M. Robert CLEMENT

Membres : M. Fabien ROUGIER – Catherine DELAPORTE – Carole CHENEVAL – M. Wim WETERINGS – Mme Jacqueline BILAT – Mme Anna Hendrika VAN DER VOSSSEN

Commission « Information communication » :

Responsable : Mme Julie HUBERT-MOULIN

Membres : M. Michaël KEWLEY – M. Fabien ROUGIER – Mme Carole CHENEVAL - Mme Anna Hendrika VAN DER VOSSSEN – Philippe CLAVERI – Jacqueline BILAT

Sous-Commission informatique : M. Wim WETERINGS

Commission « Ecole – Enfance et Jeunesse » :

Responsable : Mme Isabelle PASSUELLO

M. Laurent FOURNIER – Mme Corinne RESCANIERES – M. Fabien ROUGIER – M. Michaël KEWLEY

Commission Travaux « Technique » :

Responsable : M. Jean-Camille YERLY

Membres : M. Julien MORELLI – Mme Louise NYITRAI-WOLF – Mme Catherine DELAPORTE – Mme Carole CHENEVAL – M. Laurent FOURNIER – M. Robert CLEMENT – M. Wim WETERINGS

Commission Travaux « Plan de circulation » :

Responsable : M. Jean-Camille YERLY

Membres : M. Fabien ROUGIER – Mme Julie HUBERT-MOULIN – Mme Rose-Marie HENRI – Mme Carole CHENEVAL – M. Philippe CLAVERI - Mme Louise NYITRAI-WOLF – Mme Corinne RESCANIERES

Il est convenu que chaque commission fera une synthèse de son travail, qui sera transmise aux membres du Conseil Municipal.

- 4.2 M. Laurent FOURNIER propose que les documents (notamment les projets de délibération) soient imprimés recto-verso.
- 4.3 Mme Carole CHENEVAL demande s'il est possible d'avoir un suivi des dossiers. Mme Rose-Marie HENRI propose qu'un tableau de suivi des points soulevés en Conseil Municipal et qui requièrent des actions soit élaboré.
- 4.4 Le problème du stationnement autour de l'ensemble NEXITY est posé. M. Philippe CLAVERI propose que la commission communication rencontre les habitants de ce quartier. Il propose également de mettre des notes d'information sur les pare-brise des véhicules. Les membres du Conseil demandent à avoir un lot de ces notes à disposition afin de pouvoir les utiliser sur les véhicules des contrevenants. M. Fabien ROUGIER fait remarquer que les véhicules mal garés ont le mérite de faire ralentir les automobilistes.
- 4.5 Les poubelles de ce quartier seront remplacées mi-mai par des conteneurs semi-enterrés, sur la place des Saugis.
- 4.6 Les remarques relatives à la commission des finances doivent être envoyées à Julie.
- 4.7 Madame Corinne RESCANIERES signale qu'une réunion avec les délégués de parents d'élèves est programmée, afin d'élaborer une note d'information sur le parking devant la nouvelle école.

4.8 M. Fabien ROUGIER signale que le terrain de cross « sauvage » prend de l'ampleur Chemin des Granges. Il est proposé d'installer un panneau « Circulation interdite à tous véhicules sauf desserte agricole ». Après identification du propriétaire du terrain, un courrier lui sera adressé.

4.9 Il est rappelé que la journée de nettoyage de printemps a lieu le samedi 12 avril 2014 à partir de 09 h 00.

4.10 Mme Jacqueline BILAT demande de quelle nature est la fumée émanant de la cheminée du bâtiment NEXITY. Le chargement est effectué très tôt le matin ou très tard le soir. Un courrier sera envoyé à NEXITY. M. Pierre REBEIX précise que NEXITY rencontre des problèmes avec leur chaudière.

4.11 M. Fabien ROUGIER signale que les détecteurs de présence des nouveaux bâtiments du centre village sont mal réglés et réagissent au passage des véhicules sur la route.

La séance de ce conseil est levée à 22 heures 06.

Le prochain conseil municipal se déroulera le mercredi 23 avril 2014 à 20 h 30.

Pierre REBEIX
Maire d'Echenevex